

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260327_11
Référence Nomenclature n°1.1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY**

Direction en charge : Pôle Ressources et Appuis Fonctionnels
Service en charge : Assemblée – Secrétariat Général – Bureau du
Courrier – Archives

**Objet : DESIGNATION ET VOTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1414-2 et L1411-5, L2121-21 et D1411-4,

Considérant que pour une commune de 3 500 habitants, outre le Président, la Commission d'Appel d'Offres est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que conformément à l'article D1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est présidée par le Maire (ou son représentant),

Considérant le dépôt de plusieurs listes de candidats,

Liste Ensemble Pour Firminy, Agir pour Firminy

Sont candidats au poste de titulaire :

M. CHARTRON Jean-Paul,
M. FERRIER Damien,
Mme LIOGIER Aline,
Mme BERGER Evelyne.

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme PONCET Elizabeth
M. MONISTROL Sébastien
Mme CURIOT Marie-Amélie
M. MENDES José.

Liste Union Pour Firminy 2026 :

Est candidate au poste de titulaire :
Mme SUZAT GIULIANI Evelyne

Est candidat au poste de suppléant :
M. ROBERT Loïc

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260327_11
Référence Nomenclature n°1.1

Considérant qu'en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le Conseil Municipal peut décider, à l'Unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Considérant que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Président : Monsieur Marc PETIT, Maire,

Membres titulaires :

M. CHARTRON Jean-Paul,
M. FERRIER Damien,
Mme LIOGIER Aline,
Mme BERGER Evelyne,

Mme SUZAT GIULIANI Evelyne.

Membres suppléants :

Mme PONCET Elizabeth,
M. MONISTROL Sébastien,
Mme CURIOT Marie-Amélie,
M. MENDES José,

M. ROBERT Loïc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des voix des membres prenant part au vote,

30 voix pour,
2 Abstentions,

- **DESIGNE** membres de la Commission d'Appel d'Offres en tant que :

Président : Monsieur Marc PETIT, Maire,

Membres titulaires :

M. CHARTRON Jean-Paul,
M. FERRIER Damien,
Mme LIOGIER Aline,
Mme BERGER Evelyne,

Mme SUZAT GIULIANI Evelyne.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260327_11
Référence Nomenclature n°1.1

Membres suppléants :

Mme PONCET Elizabeth,
M. MONISTROL Sébastien,
Mme CURIOT Marie-Amélie,
M. MENDES José,

M. ROBERT Loïc.

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 27 Mars 2026

Le Secrétaire de Séance,


Dylan GUILLOT



Le Maire,


Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 03/04/2026.....



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260327_11
Référence Nomenclature n°1.1

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU VENDREDI 27 MARS 2026

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
(CAO)

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 27 Mars à 18 heures 30, se sont réunis Salle du Conseil Municipal en Mairie de Firminy, sur convocation qui leur a été adressée par M. Julien LUYA, Maire sortant, conformément aux articles L2121-7 ; L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CHARTRON Jean-Paul, Doyen des membres du Conseil Municipal qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

PRESENTS : M. et MMES PETIT Marc, TAING Claire, MALLEY Eric, AULAGNIER-JASSERAND Isabelle, IBARS Robert, GOURGAUD Jocelyne, MENDES José, BERGER Evelyne, FAYOLLE Hugo, PEYCELON Valérie, VIAL Mickaël, VICENTE Sabrina, FERRIER Damien, RIOCREUX Sandrine, CHARTRON Jean-Paul, LIOGIER Aline, EL KHATABI Hassan, REYMOND Magali, PONCET Elizabeth, GUILLOT Dylan, SEIVE Violaine, MONISTROL Sébastien, CURIOT Marie-Amélie, LUYA Julien, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, ROBERT Loïc, DREVET Leslie, TRIOLLIER Aloïs, MOUNIER Béatrice, PUTOT Anne-Sophie, PICHON Julien.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. DANCERT Bertrand à M. CHARTRON Jean-Paul.

EXCUSES N'AYANT PAS DONNE POUVOIR : M. GIUNTA Jean-Dominique.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GUILLOT Dylan

Monsieur CHARTRON Jean-Paul, Doyen des membres du Conseil Municipal, a ensuite procédé à l'élection du Maire.

Sous la présidence de M. PETIT Marc, Maire, il a été procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAIDI Saïd, Directeur Général des Services
Mmes MACÉ et DOS SANTOS, Service Assemblée